

Pierrette Vachon-L'Heureux

2004/01/01

⌘ Genre grammatical ⌘ Rédaction épicienne

Féminisation des titres et des textes

Linguiste de formation, Pierrette Vachon-L'Heureux mène une carrière de terminologue à l'Office québécois de la langue française. Son nom est associé à la qualité de la langue dans l'Administration, aux rectifications de l'orthographe française et à la méthodologie de la terminologie ponctuelle qui sous-tend l'assistance linguistique offerte par l'Office à la collectivité québécoise. Elle a suivi l'évolution du dossier de la féminisation depuis ses débuts, a rédigé plusieurs articles sur le sujet et a contribué à la rédaction du guide de la féminisation des titres de fonction et des textes de l'Office, *Au féminin*.

Chercheuse attachée au Fonds Gustave-Guillaume de l'Université Laval, elle est vice-présidente de l'Association internationale de psychomécanique du langage pour l'Amérique.

La féminisation, comme on l'appelle couramment depuis plus de trente ans, est un phénomène qui s'inscrit dans le sillage du féminisme nord-américain. Par ce travail sur la langue, les francophones du Québec ont donné aux femmes une plus grande visibilité à travers la langue utilisée pour parler d'elles et de leurs activités. Pour ce qui est des mots, la féminisation a réhabilité les formes féminines délaissées ou boudées par l'usage et en a développé de nouvelles qui ont enrichi le vocabulaire des appellations de personnes, des titres de fonction, de grades et des noms de profession. Cette première étape du phénomène,

c'est « la féminisation des titres ». Pour ce qui a trait au texte, l'emploi des formes féminines conduit à l'abandon progressif de l'emploi du masculin générique et au développement d'une pratique qui assure une représentation équitable du masculin et du féminin dans le discours écrit. Cette seconde étape du phénomène, c'est « la féminisation des textes ». Pour le français, la féminisation linguistique est un changement majeur qui a marqué le vocabulaire et le discours de la fin du XX^e siècle.

La féminisation est-elle une exclusivité québécoise ?

Pendant plusieurs années, la féminisation a été l'affaire du Québec exclusivement. Il n'en est rien aujourd'hui. La Suisse, la Belgique et enfin la France ont suivi le Québec dans la lente implantation des appellations féminines du français. Toutefois, chaque communauté française a parcouru un chemin qui lui appartient.

Au Québec, la féminisation des titres est maintenant en voie de généralisation et elle traduit une réalité sociologique incontournable : c'est la conclusion qui ressort du bilan proposé par les spécialistes de la question en l'an 2000^[1]. Rappelons que les étapes principales de la féminisation linguistique ont été marquées par des actions aménagistes de la part de l'Office québécois de la langue française. En 1979, la publication à la *Gazette officielle* de l'avis du 28 juillet recommande l'emploi des formes féminines, usitées ou pas, et, dans tous les cas, l'accord du déterminant au féminin.

Gazette officielle du Québec

Avis de recommandation

28 juillet 1979

Féminisation des titres

38. Relativement au genre des appellations d'emploi, l'Office de la langue française a recommandé l'utilisation des formes féminines dans tous les cas

possibles :

– soit à l'aide du féminin usité.

Exemples : *couturière, infirmière, avocate* ;

– soit à l'aide du terme épïcène marqué par un déterminant féminin.

Exemples : *une journaliste, une architecte, une ministre* ;

– soit par la création spontanée d'une forme féminine qui respecte la morphologie française.

Exemples : *députée, chirurgienne, praticienne* ;

– soit par l'adjonction du mot *femme*.

Exemples : *femme-magistrat, femme-chef d'entreprise, femme-ingénieur*.

Cette recommandation entérine l'usage naissant dans plusieurs milieux de travail. Toutefois, la recommandation du recours à la formation *femme* + substantif a été abandonnée parce que celle-ci a été jugée inopérante en matière d'égalité. Par exemple, l'appellation *femme-ingénieur* est apparue, sans doute parce que sans l'équivalent *homme-ingénieur*, de niveau inférieur à l'*ingénieur* tout court. Une féminisation plus directe, par la morphologie avec l'ajout d'un e (*ingénieure*) plutôt que par la composition lexicale avec l'ajout du substantif *femme*, est maintenant recommandée. En 1986, l'Office met à la disposition de la collectivité une étude de la morphologie du genre en français avec les modèles et les propositions de création de formes féminines qui en découlent. Cet essai d'orientation de l'usage en matière de titres et fonctions laisse le soin à l'utilisateur et à l'utilisatrice de faire son choix parmi les formes régulières, possibles, attestées ou recommandées[2].

En France, le 11 mars 1986, à la suite des travaux de la Commission de terminologie relative au vocabulaire concernant les activités des femmes, présidée par Benoîte Groult, paraît au *Journal officiel*, une circulaire recommandant aux administrations de désigner les femmes, dans l'exercice de leur profession, par le féminin des noms de métiers, de grades ou de titres de fonction. Le gouvernement de Laurent Fabius cède

alors sa place au gouvernement Chirac. Cette circulaire n'est pas diffusée et n'a pas l'effet escompté.

En Suisse, dans le Canton de Genève, depuis 1988, une loi impose aux administrations de féminiser les titres de profession et d'éliminer le sexisme de leurs textes. Pour sa part, l'État fédéral suisse a, dans ses pratiques linguistiques, reconnu très tôt l'importance des dénominations au féminin. Le *Dictionnaire féminin-masculin des professions, des titres et des fonctions*, publié à trois reprises depuis (1990, 1991, 1996), témoigne d'une prise de conscience spécifique à la communauté suisse. Les auteures ont constaté dès le départ que si le Moyen Âge voyait en Jeanne d'Arc non seulement une *guerrière*, mais aussi une *commandante en cheffe* des troupes royales, le XX^e siècle se plaisait maintenant à dire *le directeur général*, même si celui-ci est en congé de maternité ! Les Suissesses n'ont pas craint de puiser dans la langue ancienne les formes qui leur convenaient. Les féminins en –esse seront plus nombreux en Suisse qu'ailleurs.

En Belgique, la Communauté française, par la voix de son Conseil de la Communauté, a adopté en 1993 un décret aux termes duquel les administrations de la Communauté et les institutions qu'elle subventionne devaient utiliser, dans leurs écrits, des termes féminins pour désigner les femmes considérées dans l'exercice de leur profession ou de leur fonction. Le Conseil supérieur de la langue française publie un arrêté d'application portant sur les règles de formation des féminins qu'il préconise et prépare un répertoire de termes de fonctions et de professions. *Mettre au féminin* est présenté à la presse le 2 février 1994. La liste de termes contient quelques belgicismes, mais aucune forme en –eure, sur le modèle de *supérieure*, *mineure*, *prieure* n'est proposée.

En France, le 6 mars 1998, une nouvelle circulaire prescrit la féminisation des appellations professionnelles et annonce la préparation d'un guide qui recensera les termes utilisés dans les pays francophones. La publication de *Femme, j'écris ton nom* marquera l'entrée très attendue de la France dans la francophonie féminisante. Il était temps que la France réponde aussi à cette évolution des besoins linguistiques et que des linguistes à l'esprit ouvert fassent contrepoids à la résistance têtue de certains membres de l'Académie française. Le guide sera utile et contribuera à renforcer la sécurité linguistique des francophones en matière de féminisation.

La féminisation des titres entraîne-t-elle forcément la féminisation des textes ?

Au Québec, la pratique de la féminisation des titres a entraîné la féminisation des textes. Dès 1981, à l'Office, la nature des demandes d'assistance linguistique fait apparaître la problématique liée à l'insertion de la forme féminine dans le contexte phrastique, dans le syntagme nominal tout d'abord avec la coordination, l'accord et la reprise de l'article. L'Administration, en raison de sa responsabilité en matière d'affichage de postes, sollicite et obtient un avis qui énonce les principes de base de la féminisation des textes. L'avis de l'Office de la langue française publié le 28 mars 1981 à la *Gazette officielle* propose les principes qui guident l'écriture soucieuse d'équilibrer la représentation des hommes et des femmes. Ces deux principes sont clairement énoncés :

Gazette officielle du Québec

Avis de recommandation

28 mars 1981

Féminisation des titres

Affichage des postes

404. Le recours aux termes génériques englobant hommes et femmes (*personne, gens, personnel, fonctionnaire, stagiaire, etc.*), précédés de l'article approprié, dans les textes suivis de toute nature.

[...]

L'utilisation d'appellations d'emploi, de titres de fonction et de désignations de personne (*homme, femme, candidat, candidate, etc.*), au masculin et au

féminin, en toutes lettres.

[...]

Note.– La langue offre une variété de procédés stylistiques qu'il convient d'utiliser :

- 1 Le recours à des formulations impersonnelles, notamment dans les formules [...]
- 2 Le recours au pluriel pour les appellations d'emploi épicènes, ou au genre indifférencié (masculin) appliqué au poste plutôt qu'à la personne. [...]
- 3 Le recours au masculin pluriel, s'il y a lieu, conformément aux règles d'accord grammatical [...].
- 4 Le recours à la note explicative, en début de texte, pour signifier clairement que la forme masculine non marquée désigne aussi bien les femmes que les hommes, lorsque les recommandations précédentes ne peuvent s'appliquer. [...]

Ces principes seront repris et illustrés après dix ans de pratique dans le guide de féminisation des titres de fonction et des textes *Au féminin* publié en 1991. Toutefois, le recours à la note explicative, proposé à titre de pis-aller, a été utilisé à mauvais escient par les administrations effrayées face au changement proposé et par des rédactrices réticentes à s'engager dans la nouvelle voie ouverte par la féminisation des textes. Cette pratique est devenue désuète avec l'implantation des féminins nécessaires à la féminisation.

En Suisse, la féminisation des titres a aussi entraîné la féminisation des textes. En juin 2001, un guide romand d'aide à la rédaction administrative et législative épicène, *Écrire les genres*, reprend la problématique de la féminisation en syntaxe. La rédaction épicène y est présentée. Il s'agit de changer la manière de dire les choses et de veiller à inscrire la femme et l'homme dans les textes.

Ailleurs en francophonie, la pratique de la féminisation des titres n'a pas encore fait surgir la problématique de la féminisation des textes. En Belgique, la féminisation des textes est une question toute théorique qui fait l'objet d'étude de la part des linguistes. En France, la féminisation des textes n'est pas encore abordée.

Comment éviter les écueils de la féminisation ?

Pour les femmes, la féminisation apporte avec elle le plaisir de se nommer, la possibilité d'être nommées. Pour le français, la féminisation apporte un élan de créativité lexicale. Nous assistons à la résurrection d'anciens féminins et à la création de nouveaux féminins. L'enrichissement du vocabulaire contribue à augmenter la visibilité des femmes dans la langue elle-même. Plus encore, la féminisation conduit à la pratique d'une nouvelle écriture. Mais la féminisation linguistique a aussi entraîné des pratiques douteuses. Voyons ensemble les travers de la féminisation des titres et de la féminisation des textes.

Les travers de la féminisation des titres

Pour féminiser, on a recourt au doublet par l'emploi, en succession dans la phrase, des formes masculines et des formes féminines d'un nom. La façon d'écrire les deux noms est très importante puisqu'elle rend la lecture facile ou difficile. Un mot qui n'est pas facilement lisible nuit à l'évocation de l'idée que la phrase veut véhiculer. Toute irrégularité dans la graphie du mot gêne la lecture. Il faut prendre le soin d'écrire tous les mots en entier, tantôt dans leur forme masculine, tantôt dans leur forme féminine.

Les formes tronquées sont inefficaces et indisposent le lecteur et la lectrice. Elles sont à éviter.

La mise entre parenthèses des finales féminines est décriée. On n'écrira pas :
les ingénieur(e)s retraité(e)s, les aîné(e)s, les employé(e)s, les
travailleur(euse)s, les député(e)s, les agent(e)s d'information, etc.

L'emploi des traits d'union est à éviter. On n'écrit pas : *les citoyen-ne-s âgé-e-s, les étudiant-e-s diplômé-e-s, les experte-e-s indépendant-e-s, les planificateur-trice-s, les entraîneur-euse-s*, etc.

Le recours à tout signe graphique pour tronquer la forme du mot est déconseillé. On n'écrit pas : *les étudiant/e/s inscrit/e/s, les évaluateur/trice/s, les administrateur/trice/s agréé/e/s, les contrôleur/euse/s*, etc.

L'insertion d'un e majuscule pour bien souligner la féminisation d'un mot n'est pas une innovation à adopter. On n'écrit pas : *les étudiantEs, les marchandEs, les auteurEs, les écrivainEs*, etc.

L'offre d'emploi qui s'adresse aux hommes et aux femmes doit se présenter avec les titres de fonction au féminin et au masculin. On n'utilisera pas de moyen qui détourne de la féminisation comme *ingénieur civil H/F ; informaticien H/F ; agent de communication H/F*, etc.

En plus d'éviter à tout prix les formes tronquées, il faut éviter le recours à des formes redondantes qui concurrencent des formes déjà instituées en français et perturbent l'économie générale du vocabulaire français. Ainsi, on n'utilisera pas la forme *directeure* en lieu et place de la forme féminine établie *directrice*, ni *administrature* au lieu de *administratrice*, ni *entraîneure* au lieu de *entraîneuse*. La créativité lexicale ne doit pas s'exercer aux dépens des mots du français. Les formes courantes ne doivent pas être rendues inopérantes par la présence de synonymes inutiles. Ce travers peut, à long terme, creuser des écarts peu souhaitables entre les mots du français d'ici et ceux du français d'ailleurs. Il en est de même pour les formes irrégulières.

Les formes irrégulières, celles qui ne suivent pas le mode de formation régulier et qui, par le fait même, compliquent les séries du vocabulaire français, ne sont pas à retenir à moins d'un contexte sociolinguistique très particulier et contraignant. Ainsi, on n'utilisera pas une forme comme *réviseure* au lieu de *réviseuse* comme féminin de *réviseur* formé sur le verbe *réviser*, ni d'ailleurs *metteure en scène* au lieu de *metteuse en scène* comme féminin de *metteur en scène* formé sur le verbe *mettre en scène* sous prétexte que *ingénieur* forme son féminin en *–eure* (*ingénieure*).

Les travers de la féminisation des textes

En matière de féminisation des textes, l'usage est ballotté entre le tout et le rien. Le tout, c'est la féminisation à chaque substantif, à chaque adjectif, à chaque pronom, ou presque. Le rien, c'est le recours à la note explicative qui témoigne d'une incapacité à s'approprier le changement de pratique de rédaction demandé par le nouveau contexte d'écriture. Il faut oublier les règles de la rédaction non sexiste dont l'application trop stricte a mené à la rédaction de textes qui sont jugés illisibles, inacceptables. La féminisation des textes est acceptable et acceptée lorsqu'elle porte sur certains types de documents. Par exemple, la carte professionnelle, la lettre personnalisée, le formulaire, le contrat, le bail, etc. La féminisation du texte des conventions collectives, des statuts et règlements, des codes de déontologie et des documents qui ne sont pas destinés à la lecture, mais plutôt à la consultation est souvent acceptable et acceptée. Où commence la mauvaise réputation des textes féminisés ? Avec les ouvrages qui doivent être lus ; avec les textes longs, les ouvrages, les manuels scolaires, les guides, etc. Avez-vous déjà remarqué la réticence qui se manifeste chez les auteurs et les rédactrices à qui vous annoncez que vous avez l'intention de féminiser leur texte ? Avez-vous déjà imaginé le frémissement de vos élèves à qui vous annoncez qu'ils ou elles doivent féminiser leur dissertation ? Et pourtant, les appellations de personnes au masculin et au féminin sont tout à fait intégrées à nos usages. Les formes anciennes et nouvelles sont pour la plupart connues et implantées. Il ne nous reste plus qu'à utiliser les formes féminines à bon escient. Pour les intégrer astucieusement à l'écrit, il faut prendre en considération le genre de texte à rédiger et recourir aux marques de féminisation avec modération.



- 1 Le numéro 10 de *Français et société*, revue publiée chez Duculot par le ministère de la Communauté française de Belgique, est consacré à la féminisation. Vous pouvez y lire quatre articles analysent la féminisation au Québec, en Suisse romande, en France et en Communauté française de Belgique dans une perspective essentiellement sociolinguistique. [\[Retour\]](#)
- 2 *Titres et fonctions au féminin : essai d'orientation de l'usage* a été approuvé par l'Office de la langue française lors de sa deux cent dix-septième séance, le 4 avril 1986 [décision n^o 86-217-253]. [\[Retour\]](#)



Pierrette Vachon-L'Heureux

Linguiste à l'Office québécois de la langue française